



# Point de vue des femmes sur les réparations et la réconciliation nationale République de Gambie

**ASSOCIATION DES FEMMES POUR  
L'AUTONOMISATION DES VICTIMES (WAVE)**

Septembre 2021

## CONTEXTE

Le 2 décembre 2016, les Gambiens ont élu un nouveau gouvernement qui a mis fin aux décennies de dictature de l'ancien président Yahya Jammeh. Pendant ses 22 années de règne autocratique, le gouvernement de Jammeh a commis différentes violations et atteintes aux droits de l'homme, notamment des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des actes de torture, des intimidations, des arrestations arbitraires et des violences sexuelles, afin de réprimer toute dissidence et de se maintenir au pouvoir. Après la défaite de Jammeh aux élections présidentielles de 2016 et peu après son exil en Guinée équatoriale en janvier 2017, ses victimes ont commencé à parler ouvertement de leur calvaire et à entamer des démarches pour établir la vérité et réclamer justice et réparation pour les préjudices subis. Le nouveau gouvernement du président Adama Barrow a entrepris une série de réformes visant à promouvoir le respect des droits de l'homme et de l'État de droit et à redonner confiance au public, entre autres. Parmi les initiatives lancées par le Gouvernement, figure la promulgation de la loi sur la – commission – vérité, la ré-

conciliation et les réparations (TRRC : Commission Vérité, Réconciliation et Réparations) en décembre 2017, qui compte parmi les trois lois marquant le début du processus de justice transitionnelle en Gambie. La TRRC a pour mandat entre autres, (a) de créer un bilan historique et impartial des violations et atteintes aux droits de l'homme qui caractérisaient le régime de Jammeh (i) de promouvoir la guérison et la réconciliation, de (ii) répondre aux besoins des victimes, de (iii) lutter contre l'impunité, et (d) d'accorder des réparations aux victimes le cas échéant. La Commission a entamé son mandat de deux ans le 7 janvier 2019 (temporairement prolongé en raison de la pandémie de Covid-19). Comme son nom l'indique, la TRRC a un mandat multidimensionnel qui, outre la « recherche de la vérité », vise la « réconciliation et l'octroi de réparations », trois domaines dans lesquels elle s'est engagée. Seules 69 femmes sur les 392 personnes impliquées (victimes et auteurs) ont participé aux audiences. Vingt-cinq de ces femmes sont des survivantes de violences sexuelles.



## POURQUOI DES RÉPARATIONS ?

Les réparations sont un moyen de faire amende honorable pour les torts commis dans le passé en apportant une aide aux personnes qui ont été lésées. Cette aide aux victimes peut revêtir plusieurs formes, notamment une compensation financière, en nature, psychosociale et/ou médicale, et la reconnaissance de la responsabilité des auteurs. Le financement des réparations est essentiel dans tout processus de justice transitionnelle, et pour cela le Gouvernement doit fournir des flux de financement adéquats aux Fonds d'aide aux victimes établis. Évidemment, certaines de ces initiatives sont souvent difficiles à mettre en œuvre, notamment en raison de l'absence de dialogue ou d'une véritable collaboration avec les bénéficiaires concernés, de l'insuffisance des fonds, de l'absence de mécanismes de suivi et des détournements de fonds, pour ne citer que quelques exemples. Il est primordial que les victimes s'impliquent dans le processus et y prennent part et s'enregistrent auprès des mécanismes pertinents avant d'être considérées comme éligibles afin de garantir que les réparations sont accordées de manière équitable et aux bons destinataires. Cependant, nul n'est contraint de témoigner pour être éligible.

## LE POINT DE VUE DES FEMMES SUR LES RÉPARATIONS

Les réparations sont intrinsèquement liées aux questions de justice, de responsabilité et de réconciliation - qui relèvent toutes de la compétence du Gouvernement et doivent être menées de manière ouverte et transparente, équitable, juste et efficace. Il est courant que les personnes interrogées aient des opinions divergentes en ce qui concerne les réparations, l'objectif de celles-ci et les effets qu'elles auront sur leur vie. Quelques victimes ont reçu en guise de réparation de la part de l'ancien régime la restitution de leurs biens détournés, bien que ce type de soutien soit rarement fourni. De manière générale, il existe peu d'informations concernant les réparations versées au cours de cette période.

## RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX RÉPARATIONS DE LA TRRC

En juillet 2021, la TRRC a commencé à accorder des réparations à certaines des victimes qui s'étaient inscrites auprès de la Commission. Auparavant, la TRRC autorisait des « *mesures provisoires d'urgence pour les cas urgents qui justifiaient des mesures correctives immédiates. Les victimes ont reçu des soins de santé, leurs enfants ont bénéficié d'une aide à l'éducation, tandis que certaines se sont vu octroyer une aide pour faire face à leurs besoins en matière de logement. En outre, les victimes, les auteurs et leurs familles ont bénéficié et continuent de bénéficier d'un soutien psychosocial.* ».

Alors que les réparations devraient permettre de satisfaire au mieux les besoins des victimes, cela n'est presque jamais réalisable. Il est évident qu'on ne peut restaurer une vie, pas plus que la dignité à bien des égards. De nombreuses femmes ont répété que seule une réparation financière pourrait convenir, dans la mesure où rien d'autre ne peut constituer une restitution adéquate, en particulier lorsque leurs maris, fils et pères ont été tués ou sont maintenus en état de disparition forcée. Pour certaines, les mesures provisoires d'urgence sous forme de nourriture et d'articles d'hygiène fournies par la TRRC, bien que saluées, étaient insuffisantes. Plusieurs bénéficiaires d'une aide au logement ont exprimé leur frustration face à cette mesure provisoire. Elles ont fait remarquer que leurs choix auraient pu être orientés différemment si elles avaient reçu de meilleures informations, notamment en ce qui concerne la portée, la durée et le montant de l'aide disponible. La restitution des terres/propriétés perdues est rarement citée comme une forme de réparation satisfaisante, cependant, certaines femmes préféreraient récupérer les propriétés qui ont été illégalement confisquées à leur famille. Un nombre important de femmes ont salué l'effet positif des traitements médicaux et du soutien psychosocial dont elles ont bénéficié ; certaines se disent mécontentes que leur état ne se soit pas amélioré.

Naturellement, les points de vue des femmes sont divisés et divergent largement, aussi bien en zones urbaines qu'en zones rurales. La plupart des femmes vivant en zones urbaines ont estimé que les réparations devraient leur profiter, à elles et à leur famille, notamment en leur apportant un soutien durable et adapté à leurs besoins. Ces réparations devraient se traduire par des indemnités

financières leur permettant d'assurer leur subsistance et d'accéder à des services de soutien médical et psychosocial et de couvrir leurs besoins en matière de logement et d'éducation de leurs enfants. D'autre part, pour certaines femmes vivant dans les collectivités rurales, les réparations doivent également bénéficier à la communauté. Dans une collectivité du district de Foni, les femmes ont souligné sans équivoque le besoin crucial d'envisager des réparations à la fois individuelles et collectives, indiquant que le Gouvernement devrait se pencher sur ce qui serait bénéfique - qu'il s'agisse de subventions de réparation à leur intention personnelle et/ou au profit de la communauté. Elles ont vivement préconisé la réhabilitation du centre de santé et la mise à disposition d'un personnel et des ressources adéquats dans leur intérêt, celui de leurs enfants et petits-enfants et celui des autres communautés voisines qui utilisent également ces installations. De même, la fourniture d'une machine à moudre a été perçue comme une compensation durable pour les femmes qui parcourent de longues distances pour se rendre dans les villes voisines afin de moudre le riz et le millet. Une machine à moudre leur serait utile, d'une part, et fournirait des revenus à la communauté dans la mesure où d'autres personnes paieront pour utiliser ladite machine, ont-elles suggéré. Parallèlement, certaines femmes rurales ont évoqué le fait que la pratique du petit commerce leur procurait des expériences psychologiques positives lorsqu'elles rencontraient d'autres femmes commerçantes.

En définitive, l'intégrité et la crédibilité de l'intégralité du processus dépendent énormément de sa transparence, de son caractère inclusif et de sa capacité à faire participer les parties prenantes. À ce stade critique, les femmes victimes ont déploré le manque de clarté quant à la portée des mesures provisoires urgentes fournies par la TRRC, ainsi que l'absence de consultations et de discussions préalables concernant les réparations qui leur ont été proposées. En bref, la TRRC n'a pas réellement répondu à leurs attentes, affirment de nombreuses personnes. Ces problèmes ont malheureusement contribué à ridiculiser le processus d'attribution des réparations et à susciter le cynisme, l'anxiété et des frustrations. De manière significative, elles ne considèrent pas non plus le processus comme un mécanisme réellement respectueux de la dimension genre, dans lequel les besoins et les points de vue explicites et uniques des femmes sont au centre des décisions prises. Plusieurs d'entre elles ont également souligné que si le processus avait accordé plus

d'importance aux questions de genre, leurs besoins en tant que femmes auraient été mieux pris en compte.

La TRRC a fermé ses portes et mis fin à tout soutien aux victimes. La plupart des femmes qui ont reçu des réparations provisoires telles que l'aide à la subsistance, le paiement des loyers, etc. ont été à peine averties de la fin de ce soutien. Beaucoup d'entre elles se retrouvent maintenant à faire des pieds et des mains pour combler le déficit causé par la cessation soudaine de ces services, car la TRRC ne s'est pas suffisamment souciée des attentes quant à la durabilité de l'aide provisoire fournie. Un autre service important qui a brusquement cessé - et qui risque donc de causer un nouveau traumatisme aux victimes - est le soutien psychosocial (SSP) qui avait été initialement mis à disposition. Ne disposant d'aucune structure de suivi en place, les victimes et les survivants de violences sexuelles ont perdu un réseau de soutien qui jouait un rôle essentiel dans leur processus de guérison.

La mise en œuvre des réparations a été entravée par de nombreux défis. Le processus actuel est désordonné et confus et plonge les victimes dans une grande détresse. Dans la mesure où il n'y a pas eu de consultations concrètes avec les victimes et les organisations dirigées par ces dernières, en particulier au niveau local, avant le début du paiement des réparations, les informations actuellement partagées sont fragmentaires et de nombreuses victimes doivent s'adresser personnellement à la TRRC pour obtenir des informations sur leur éligibilité, ce qui va à l'encontre des normes de bonne pratique et des principes « d'innocuité ». Plusieurs femmes victimes souffrent de SSPT (syndrome de stress post-traumatique) et sont livrées à elles-mêmes.

Les victimes et les survivants devront maintenant attendre longtemps, en raison de l'approche de la date limite de remise du rapport de la TRRC, fixée au 30 septembre 2021. Cette période de transition entre la présentation du rapport, des conclusions et des recommandations de la TRRC, la publication du livre blanc du Gouvernement et la mise en œuvre des recommandations est un moment critique. Les élections à venir et de nombreux facteurs liés au paysage politique du pays font que la période actuelle est tendue pour la communauté des victimes. Certaines personnes ont été moquées et se sont vues dire qu'elles n'étaient « pas meilleures » juste parce qu'elles avaient fait leur coming out et s'étaient rapprochées des mécanismes de la justice transitionnelle, en particulier de la TRRC.



## LA NÉCESSITÉ EXPRESSE D'ŒUVRER EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA RÉCONCILIATION NATIONALE

La Gambie a connu des divisions majeures sous le régime de Jammeh, en raison des agissements qui ont prévalu pendant cette période, lesquels étaient fondés sur des politiques et des stratégies ayant pour effet de segmenter la société en fonction des appartenances ethniques, tribales et religieuses. Beaucoup ont été traumatisés, dépouillés de leur dignité, réduits au silence et, pendant un certain temps, ont vu leurs libertés réduites. À l'heure actuelle, le pays est manifestement clivé et les partisans de Jammeh s'acharnent à ridiculiser tout ce qui cherche à faire la lumière sur les violations des droits de l'homme, la vérité sur les atrocités du passé et à garantir la justice et la responsabilité.

De nombreuses femmes ont dénoncé le mépris flagrant des réformes essentielles visant à lutter contre l'impunité. Cependant, de nombreux « complices » des atrocités commises par le régime de Jammeh font actuellement partie du Gouvernement actuel. Certaines se demandent si de « véritables » initiatives de réconciliation verront le jour, compte tenu de la coalition annoncée entre le parti politique du président en exercice et celui de l'ancien président. Les femmes ont exprimé leurs craintes et leurs préoccupations ! Des actes de violence sexuelle et sexiste, notamment le viol, ont été utilisés comme armes pour humilier et avilir les femmes, y compris celles en détention. Elles craignent une récurrence, en l'absence de mesures concrètes visant à garantir la justice et la responsabilité et d'autres initiatives telles que le réexamen des réformes relatives à la sécurité et à la législation.

Selon la vision affichée par la TRRC : « *la réconciliation ne peut être imposée à tout le monde, encore moins reposer sur le fait d'insister pour que les victimes pardonnent à leurs oppresseurs. Personne ne peut décider au nom des victimes ou du pays dans son ensemble du sens de la réconciliation pour les Gambiens et du chemin à suivre pour y parvenir. C'est un cheminement que nous devons suivre ensemble. La TRRC collaborera avec les collectivités dans le but de soutenir les initiatives communautaires en matière de réconciliation, de commémoration, de préservation de la mémoire locale et de dialogue, conformément aux souhaits exprimés par la communauté elle-même. La commission sollicitera l'aide des chefs traditionnels et religieux en vue de faciliter la réconciliation et la guérison* ».

Toutes les femmes ne partagent pas l'opinion selon laquelle les processus de réconciliation entrepris par la TRRC ont produit le résultat escompté ou permettront de garantir que les violations et les atteintes aux droits de l'homme ne se reproduiront plus. Très tôt, l'initiative lancée par la TRRC visant à réconcilier certains auteurs présumés - Singateh et Sabally - en octobre 2019 a été vivement critiquée, et ce, à bien des égards. Elle a tout d'abord été jugée prématurée et, de l'avis d'une victime, « sans intérêt et inappropriée ». Certains des auteurs présumés ayant participé à l'exercice de réconciliation ont fait l'objet de plusieurs commentaires négatifs au cours d'autres audiences de la TRRC, et cela malgré l'organisation d'un processus télévisé dirigé par la TRRC.

Le danger couru à ne pas mettre en œuvre des mesures de responsabilisation est de voir un autre gouvernement imiter les actions passées de Jammeh. Allons-nous continuer ainsi en tant que pays, s'interroge une victime ? Le pays doit guérir : les victimes ont besoin de justice. Cependant, ces dernières ne sont pas unanimes en ce qui concerne l'ordre dans lequel doivent s'enchaîner les composantes - justice, paix, pardon, réparations et réconciliations - même si toutes les composantes sont nécessaires pour éviter une répétition des faits. Avec la prise de conscience de la portée et de l'impact des violations et atteintes aux droits de l'homme qui ont eu lieu sous le régime de Jammeh, de plus en plus de personnes estiment que la réconciliation requiert la participation du peuple - et ne consiste seulement pas à penser que les auteurs et les victimes vont se serrer la main, se pardonner mutuellement et aller de l'avant. La reconnaissance par l'État des torts passés est un premier pas vers la réconciliation nationale. Les partisans du pardon ont demandé à Jammeh de reconnaître ses torts arguant que les Gambiens étant très indulgents, les victimes pourront lui pardonner et passer à autre chose. Certaines victimes soutiennent qu'il sera très difficile de lui pardonner vu que Jammeh et ses partisans ne sont pas prêts d'accepter qu'il ait commis des erreurs. D'un autre côté, certains insistent sur le fait qu'une réconciliation n'est pas nécessaire dans la mesure où (nous) ne pardonnerons jamais à nos bourreaux l'injustice qu'ils ont commise à notre égard. Nous devons également reconnaître qu'il a eu un impact positif sur de nombreuses vies, selon certaines personnes interrogées. Un petit nombre de femmes soutiennent que, peu importe si elles peuvent pardonner les torts qui leur ont été causés, de manière générale, la question du pardon et de la réconciliation reste une question personnelle entre les victimes et les auteurs.

## CONCLUSION

On ne saurait trop insister sur la nécessité de mettre en œuvre les différentes composantes de la justice transitionnelle afin de permettre aux gens de discuter de la réconciliation. L'opinion la plus répandue, cependant, est que la cohésion sociale est une condition préalable à la réconciliation de la nation. Parallèlement, les femmes ont besoin d'un soutien psychosocial qui les aide à guérir et à se sentir mieux mentalement, avant de pouvoir entamer des conversations sur les processus de réconciliation.

Dans l'ensemble, le travail de la TRRC a été louable, mais il a aussi été critiqué du fait qu'il n'a pas répondu aux attentes des victimes, notamment en ce qui concerne les mesures de réparation et les initiatives de réconciliation entreprises. Au vu de tout ce qui précède, on peut déduire que les attentes des femmes en matière de réparations sont très grandes, mais que nombre d'entre elles sont déçues, notamment parce que les considérations de genre n'ont pas réellement été prises en compte dans le processus. Bien que certaines aient accepté les réparations qui leur ont été proposées, d'autres les ont refusées, invoquant le manque de consultation et d'implication des femmes, l'inadéquation du montant offert et l'absence de transparence au sujet du « billet à ordre » remis et indiquant que des paiements supplémentaires seront effectués par l'organisme successeur de la TRRC que le ministère de la Justice mettra en place.

Les femmes se sont exprimées sur le sens que revêt la « réconciliation » pour elles et sur la manière dont elles peuvent aller de l'avant, malgré les conséquences négatives et les expériences de violations et d'atteintes flagrantes aux droits de l'homme qu'elles ont vécues. Plusieurs d'entre elles s'appuient sur leur foi et sur les préceptes selon lesquels Dieu voudrait qu'elles « pardonnent et oublient ». D'autres ont conscience de leurs émotions et reconnaissent que, même s'il est difficile de pardonner, ressasser le passé ne fera pas disparaître la douleur, mais que le fait de pardonner aux coupables est un pas dans la bonne direction. D'autres exigent avant tout justice et responsabilité pour apaiser leur douleur, ce qui leur permettra d'envisager de « commencer un nouveau chapitre » dans leur vie.

Après 22 ans de dictature, de divisions politiques, religieuses et tribales, il est essentiel que le pays s'engage

à promouvoir le dialogue et la guérison au niveau individuel, communautaire et national afin de garantir la paix et de rétablir la cohésion sociale. La question de la « réconciliation » est un sujet sensible qui oppose presque toujours des personnes de camps opposés, mais il est important que le Gouvernement ne néglige pas cette tâche, aussi ardue soit-elle. Pour des résultats efficaces, la mise en œuvre doit être exhaustive.

## RECOMMANDATIONS

### Le Gouvernement gambien devrait :

1. Lancer de toute urgence un processus qui permettra aux organisations de la société civile/organisations dirigées par des victimes de soutenir le programme de mise en œuvre des réparations, tout en continuant de respecter ses obligations en matière d'octroi de réparations, et initier un processus de cohésion sociale et de réconciliation nationale pour la population.
2. Prévoir dans ses politiques et ses résultats escomptés des mesures visant à garantir une approche sexospécifique des réparations et des processus de réconciliation.
3. Collaborer avec les organisations de victimes afin de superviser la mise en œuvre effective des mécanismes de suivi des réparations et du cadre national pour la cohésion sociale et la réconciliation.

### Les Organisations de la société civile (OSC) devraient :

1. Effectuer un travail de plaidoyer auprès des parties prenantes, mener des activités de proximité et de sensibilisation, recueillir et diffuser en temps utile les informations émanant des victimes et destinées à celles-ci, et surveiller la mise en œuvre du programme de réparations initié par le Gouvernement.
2. Établir et renforcer les structures de soutien et les mécanismes d'adaptation locaux, car plusieurs victimes et survivants de violence sexuelle et sexiste ont un besoin constant de soutien psychosocial. À cette fin, il est nécessaire de mettre en place des cercles d'écoute et de parole pour les femmes, au sein desquels se tiendront des rencontres périodiques accompagnées d'une thérapie transformative contre les traumatismes en vue de contribuer à la guérison et au rétablissement des victimes. Les utilisatrices des services doivent être accompagnées avec des outils dont elles pourront se servir.



## À propos de l'auteur

L'Association des femmes pour l'autonomisation des victimes (WAVE) est une organisation nouvellement établie en Gambie, sous l'impulsion de la transition que traverse le pays. Elle a été créée au début de l'année 2019 par un groupe de sept femmes activistes; quatre d'entre elles étant elles-mêmes des victimes directes de violations des droits de l'homme. Ses fondatrices ont été impliquées dès le début dans le processus de justice transitionnelle du pays. WAVE accorde une attention particulière à la situation des femmes, notamment en promouvant et en relayant la voix des femmes vulnérables et marginalisées. Elle mène des recherches, des programmes et des actions en faveur de l'autonomisation des femmes, ainsi que des initiatives de plaidoyer, notamment dans le domaine de la justice pour les femmes et de la responsabilité, et soutient la sensibilisation aux traumatismes ainsi que les processus de guérison des victimes et des survivants.

## Mentions légales

Friedrich-Ebert-Stiftung, Paix et Sécurité  
Centre de Compétence Afrique Subsaharienne  
Point E | Boulevard de l'Est | Villa n°30  
BP 15416 Dakar-Fann | Sénégal

Tél. : +221 33 859 20 02 | Fax: +221 33 864 49 31  
Email : [info@fes-pscc.org](mailto:info@fes-pscc.org) | [www.fes-pscc.org](http://www.fes-pscc.org)  
©Friedrich-Ebert-Stiftung 2021

Conception graphique : Green Eyez Design SARL,  
[www.greeneyzdesign.com](http://www.greeneyzdesign.com)

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans autorisation écrite de la FES. Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles de la Friedrich Ebert Stiftung.

